

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Résumé d'interrogatoire à huis clos : René Ouellette, directeur général, Liaison-recherche et collaboration avec les intervenants au SCRS*

Les avocats de la Commission ont interrogé M. Ouellette, fonctionnaire du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** » ou le « **Service** »), lors d'audiences à huis clos tenues aux mois de juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé révèle des éléments de preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porteraient pas atteinte aux intérêts essentiels du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

1.1. Introduction

- [1] Avant d'occuper le poste de directeur général, Liaison-recherche et collaboration avec les intervenants au mois de novembre 2019, M. Ouellette a occupé divers postes au sein du SCRS.
- [2] M. Ouellette a déclaré que le programme de liaison-recherche a commencé en 2008. Le SCRS a fait appel à des experts de la société civile, par exemple des spécialistes universitaires de domaines donnés, pour mieux comprendre les enjeux et les menaces

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

émergents. Il s'agissait parfois de commander des recherches auprès de spécialistes, de leur demander de donner des conférences au personnel du SCRS ou d'organiser des discussions entre des spécialistes internes et externes afin de remettre en question certains préjugés ou hypothèses du Service.

- [3] Il a expliqué que le personnel de base des secteurs d'analyse se concentre principalement sur les préoccupations immédiates liées aux domaines prioritaires; l'équipe du programme de liaison-recherche, elle, regarde au-delà pour s'intéresser aux enjeux émergents afin d'acquérir une compréhension de ce qui pourrait devenir une préoccupation ou une priorité dans cinq ou dix ans.
- [4] M. Ouellette a déclaré qu'en 2019, le volet « collaboration avec les intervenants » a été ajouté au programme de liaison-recherche en raison de l'expérience de ce groupe en matière de mobilisation auprès d'experts et d'autres personnes extérieures au SCRS. La création de ce volet est née de la prise de conscience de la nécessité pour le Service de pouvoir parler de manière plus transparente, plus ouverte et plus proactive avec une grande variété d'organismes de la société civile, du secteur universitaire, du secteur privé, mais aussi avec des partenaires autochtones, des associations de défense ou des ONG à des niveaux plus stratégiques sur des questions politiques.
- [5] Il a également déclaré que la création du volet « collaboration avec les intervenants » avait été motivée en partie par la volonté de faire en sorte que la première rencontre d'une personne avec le SCRS ne se fasse pas avec un agent du renseignement cherchant à collecter des informations. Ce volet permet au SCRS de faire preuve d'une plus grande transparence et d'une plus grande proactivité dans la fourniture d'expertise, de conseils et d'informations à ces intervenants, plutôt que de toujours les solliciter.
- [6] M. Ouellette a déclaré que le volet « collaboration avec les intervenants » repose sur quatre piliers : 1) la recherche et le milieu universitaire, 2) l'industrie et le secteur privé, 3) les partenariats autochtones et 4) les associations de défense des droits.

NON CLASSIFIÉ

1.2. Initiatives liées à l'IE

- [7] M. Ouellette a déclaré qu'une composante du volet « collaboration avec les intervenants » avait été mise sur pied pour répondre aux préoccupations des organismes communautaires concernant certaines approches adoptées dans le cadre des activités de lutte contre le terrorisme. Il a indiqué que beaucoup d'organismes communautaires estimaient que le SCRS avait pu aller trop loin dans certaines de ses activités opérationnelles et que le Service n'avait pas été assez sensible à certaines des préoccupations culturelles ou communautaires des organismes.
- [8] M. Ouellette a également déclaré que la question de l'ingérence étrangère a été soulevée dans le contexte du travail effectué auprès de certains organismes communautaires, à la suite d'enquêtes ou d'opérations du SCRS. Il a souligné que les organismes communautaires sont souvent la cible de l'ingérence étrangère. Il a expliqué que le travail effectué par sa direction prend la forme de réunions formelles et d'interactions informelles qui se construisent sur une longue période. Il a expliqué que les réunions formelles sont utiles, mais que la confiance se construit au fil du temps. Il a expliqué que pour établir la confiance, il est nécessaire de se préoccuper de la réussite d'une relation en s'intéressant à la personne avec laquelle on interagit plutôt qu'en s'engageant dans un cadre formel où un ordre du jour et une réunion sont fixés à l'avance.
- [9] Ces échanges informels peuvent prendre diverses formes, par exemple l'envoi de vœux pour les fêtes de fin d'année, la prise de contact avec des personnes sans raison particulière pour savoir comment elles vont, ou encore réagir à des sujets d'actualité. Ces échanges peuvent prendre la forme de messages textuels, de courriels, d'appels téléphoniques et d'autres moyens de communication similaires. M. Ouellette a déclaré que ces types d'échanges ne font pas tous l'objet d'un suivi, mais qu'ils permettent au SCRS de prendre pied et de susciter, chez un partenaire ou un intervenant, la volonté de dialoguer avec le Service.
- [10] M. Ouellette a déclaré qu'un petit nombre d'employés effectuent ce travail au sein de sa direction.

NON CLASSIFIÉ

- [11] M. Ouellette a déclaré qu'il était difficile de traiter des informations classifiées dans le cadre du volet « collaboration avec les intervenants », car la classification peut limiter la capacité du SCRS à obtenir les informations spécifiques qu'un intervenant souhaite entendre. Cela dit, il a expliqué que dans de nombreux cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser des informations classifiées pour parler de manière plus générale du mandat du SCRS et de ses activités, ou pour démontrer une compréhension de la situation géopolitique et des intérêts d'un État étranger, ou encore pour faire preuve d'empathie et d'une volonté d'écouter les préoccupations exprimées par une communauté.
- [12] M. Ouellette a déclaré que si la question de la classification n'est pas trop préoccupante au début de l'établissement de la confiance avec un intervenant, elle peut devenir un défi plus tard lorsque le SCRS veut donner aux intervenants une raison d'établir ou de poursuivre un engagement réciproque. Il a fait remarquer que le projet de loi C-70 lui permettrait de passer à l'étape suivante et de communiquer des informations plus détaillées et classifiées à certains intervenants, lorsque cela est nécessaire et opportun.

1.3. Évaluation du programme

- [13] M. Ouellette a déclaré qu'il était difficile de mesurer le rendement de sa direction, mais il a mis en évidence certains indicateurs de succès. Par exemple, de nombreux organismes avec lesquels le SCRS entretient maintenant des relations ont participé aux consultations publiques sur le projet de loi C-70. M. Ouellette a expliqué que de nombreux organismes ont exprimé leur soutien aux nouveaux pouvoirs du SCRS prévus par la nouvelle loi, ce qui, selon lui, aurait été impensable il y a cinq ans.
- [14] M. Ouellette a pris connaissance de l'existence d'un courriel datant de 2023, adressé à M. Ouellette et à des employés de Sécurité publique Canada par une personne représentant un organisme communautaire. Le courriel indique que certaines communautés racisées et marginalisées se méfient des organismes de sécurité. M. Ouellette a convenu qu'il existe une méfiance générale et a déclaré que c'est la raison pour laquelle l'un des plus grands défis dans le travail avec les organismes communautaires est d'obtenir une première rencontre ou d'avoir une première

NON CLASSIFIÉ

conversation. M. Ouellette a souligné que le SCRS a eu des échanges beaucoup plus positifs avec cette personne au cours de la dernière année, notamment en ce qui concerne le projet de loi C-70.

- [15] M. Ouellette a fait remarquer que même s'il est convaincu que le SCRS a fait beaucoup de progrès avec certains organismes communautaires, il reste encore une certaine méfiance à surmonter. Il a déclaré qu'il était possible que le SCRS effectue un travail de mobilisation communautaire de manière perpétuelle sans jamais en avoir terminé.
- [16] Il a déclaré que le SCRS avait appris dès le début de la mise sur pied de ce volet qu'il fallait beaucoup de temps, de patience et d'humilité pour nouer ces relations.
- [17] M. Ouellette a également déclaré qu'en réponse à une proposition d'un organisme et d'autres organismes similaires, le SCRS a ouvert sur son site Internet une ligne téléphonique d'urgence destinée aux activités d'ingérence étrangère et aux activités ne constituant pas une menace pour la vie.
- [18] M. Ouellette a expliqué que le SCRS avait suivi les conseils du Groupe consultatif sur la transparence de la sécurité nationale qui a mené une étude sur la façon dont les services de renseignement traitent les communautés racisées. En réponse à cette étude, le SCRS a expliqué en détail comment les organismes et les groupes communautaires pouvaient être contactés s'ils voulaient signaler un incident ou s'adresser au SCRS de manière plus générale. Il a déclaré que ces groupes pouvaient être contactés de différentes manières. Parfois, les signalements sont transmis par courriel au service des relations avec les médias du SCRS, à l'adresse électronique publique « stakeholder engagement » ou par le biais de la ligne d'assistance téléphonique. M. Ouellette a déclaré avoir compris que la ligne directe n'est malheureusement pas utilisée fréquemment.
- [19] M. Ouellette a déclaré que les défenseurs des droits entretiennent des relations très étroites entre eux, de sorte que lorsque quelque chose se passe bien lors d'une réunion d'un organisme avec le SCRS, cela a tendance à se propager au sein de la communauté et à conduire à une plus grande mobilisation. L'inverse est également vrai.

NON CLASSIFIÉ

1.4. Coordination avec d'autres ministères sur la collaboration avec les intervenants

- [20] M. Ouellette a déclaré que Sécurité publique Canada est le principal ministère avec lequel son équipe coordonne ses activités. Il a indiqué que la coordination formelle n'était pas très poussée, mais que le choix de l'interlocuteur dépendait avant tout de l'organisme gouvernemental qui entretenait les meilleures relations avec un intervenant ou une communauté en particulier.
- [21] En ce qui concerne la collaboration sur les questions d'IE et de désinformation avec les membres du public qui ne font pas partie d'une communauté de la diaspora, M. Ouellette a déclaré que cela se fait principalement à travers la collaboration avec les universités et les administrateurs universitaires, y compris ceux qui s'occupent de la vie sur le campus, compte tenu de l'ingérence étrangère à laquelle sont confrontés les étudiants et les professeurs étrangers.
- [22] M. Ouellette a déclaré que sa direction effectuait des recherches avant de collaborer avec un organisme et qu'elle adaptait son approche en conséquence.